

**57**



# **Journal**

**(non révisé)**

**Assemblée législative**

**Nouveau-Brunswick**

**L'hon. Graydon Nicholas,  
lieutenant-gouverneur**

**Présidence : l'hon. Roy Boudreau**

**le mardi 23 mars 2010**

**Quatrième session de la 56<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**



le mardi 23 mars 2010

13 h

Prière.

Le président de la Chambre interrompt les délibérations et rappelle que, aux termes de l'article 57 du Règlement, il est interdit aux députés de perturber les travaux de la Chambre en se livrant à des entretiens particuliers ou autrement.

---

M. Fitch (Riverview) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Canterbury, de Skiff Lake, de Fosterville, d'Upper Kingsclear, de Maxwell, de Fredericton et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 242.)

---

M. Northrup (Kings-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Fredericton, de Saint John, de Dieppe, de Moncton, de Sackville, de Riverview, de Sussex, de Seeleys Cove et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 243.)

---

M. Kennedy, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le premier rapport du comité, ainsi qu'il suit :

le 23 mars 2010

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son premier rapport de la session.

Le comité se réunit le 23 mars 2010 à la Chambre du Conseil législatif et étudie les projets de loi suivants, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

- 27, *Loi concernant le Collège des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick* ;
- 46, *Loi concernant la Saint John Firefighters' Association* ;
- 47, *Loi autorisant The City of Saint John à réserver une partie de Tucker Park à la circulation.*

Le comité étudie aussi le projet de loi suivant, dont il recommande à la Chambre l'adoption avec certains amendements :

- 48, *Loi autorisant le transfert de terrains de la cité appelée The City of Saint John à Bell Aliant Communications.* (Titre amendé en comité.)

Nouveau titre : *Loi autorisant le transfert de terrains de la cité appelée The City of Saint John à Bell Aliant Communications régionales Inc.*)

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par la députée de Nepisiguit, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,  
(signature)  
Larry Kennedy, député

La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix est adoptée.

M. MacIntyre donne avis de motion 60 portant que, le vendredi 26 mars 2010, appuyé par M. A. LeBlanc, il proposera ce qui suit :

attendu que l'exploitation sécuritaire et efficiente du pont portuaire de Saint John est très importante pour la ville de Saint John en particulier et pour le Nouveau-Brunswick et la porte d'entrée de l'Atlantique en général ;

attendu que le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et la ville de Saint John doivent approuver le budget pour le pont portuaire de Saint John ;

attendu que la ville de Saint John et la province du Nouveau-Brunswick ont approuvé le budget pour le pont portuaire ;

attendu que le budget doit être approuvé avant le début des travaux de réparation pour assurer l'exploitation sécuritaire du pont ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative demande unanimement au gouvernement fédéral d'approuver sans délai le budget pour le pont portuaire de Saint John pour 2010-2011.

M. MacIntyre demande le consentement unanime de la Chambre pour passer outre à l'avis requis et proposer la motion 60; le consentement est refusé.

L'hon. M. Byrne, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que la deuxième lecture des projets de loi 27, 46, 47 et 48 sera appelée le jeudi 24 mars 2010.

L'hon. M. Byrne annonce en outre que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 30, 12 et 34, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 26, 40 et 45 sera appelée.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M<sup>me</sup> C. Robichaud.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. La présidente du comité, M<sup>me</sup> C. Robichaud, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

30, *Loi sur les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick.*

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

12, *Loi de l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick.*

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 18 h.